

LE DIRE DE L'ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE

LES ESSENTIELS de l'Eure

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure (DRAC Normandie)
Conseil ISSN 2492-9727 n°99 – ZFSP – 20 janvier 2018 – France POULAIN

Courteilles > Château du Jarrier

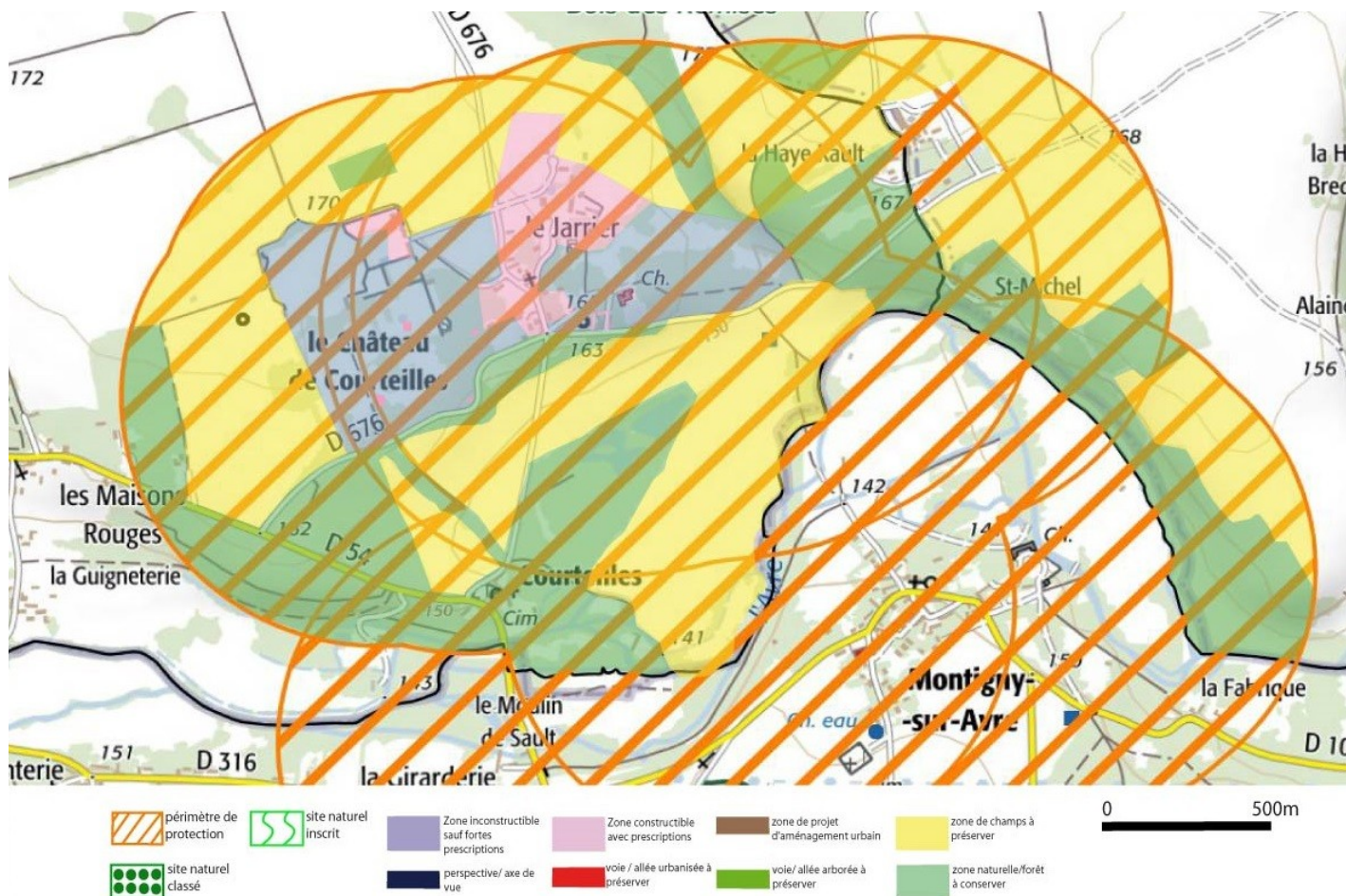
L'ancien château de Courteilles (cf autre fiche) est également un monument historique inscrit depuis le 12 février 1976. Son périmètre de protection chevauche le site du château du Jarrier.

Plusieurs périmètres de protection des monuments historiques de Montigny sur Avre (Eure et Loir), dont le château de Montuel, débordent sur les monuments de la commune de Courteilles.

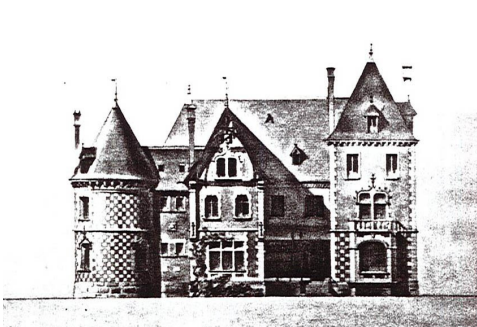
Le château du Jarrier a été inscrit en tant que monument historique le 25 novembre 1996 : « *Château du Jarrier, en totalité, y compris la terrasse, les façades et toitures des bâtiments de communs, de la porcherie et de la maison du gardien, le colombier, ainsi que les éléments suivants de la clôture : piliers, portes et grilles, mur de clôture en terrasse et saut-de-loup situé sur les parcelles n° A 163 et 164* ».

Le château a été construit entre 1880 et 1884 par l'architecte Alfred Mennié pour Georges Salet, maître d'ouvrage et ponctuellement maître d'œuvre. La demeure s'apparente au mouvement néo-gothique en vogue à la fin du XIX^e siècle et serait inspirée par le petit château de Saint-Servan. La décoration intérieure est marquée par l'éclectisme en mêlant plusieurs périodes de l'architecture (gothique, classique, art nouveau, etc.). Les aménagements de certaines pièces (cheminées, lambris, parquets) sont constitués d'éléments originaux des époques antérieures, remis en œuvre avec des compléments du XIX^e siècle. Le château se distingue aussi par les importants travaux de terrassement entrepris afin de valoriser sa vue sur la vallée de l'Avre. Les terres remblayées du parc sont soutenues par un mur incliné et des contreforts qui n'obstruent pas la perspective. Ce souci du paysage et de la mise en scène a conduit Georges Salet à obtenir par arrêté municipal le détournement de la route descendant vers la vallée, à proximité du domaine. Le château est accompagné de dépendances construites en pans de bois selon une architecture normande vernaculaire.

Le parc arboré forme un écrin de verdure autour du château. Le monument dispose d'un superbe cône de vue vers la vallée de l'Avre et le château de Montuel au Sud. Ce paysage rural très valorisant est à préserver en relation avec le département voisin d'Eure-et-Loir.



Périmètre de 500m avec ZFSP : Dans les 500 mètres, vous pouvez vous référer aux fiches essentiels générales. Toutefois, dans les secteurs bleu et rose, des prescriptions supplémentaires sont à prendre en compte eu égard aux enjeux pour la préservation de l'écrin du monument (voir au verso de la fiche).



Le plan initial



Le château vu de loin



La maison du gardien et le colombier



Le mur d'enceinte



Le saut de loup

Pour la zone en bleu clair

Pour la zone en rose foncé dans le périmètre de 500m

Il s'agit d'une zone qui n'a pas vocation à être urbanisée. Seuls des bâtiments annexes au monument historique et/ou dans le strict respect de son style peuvent être envisagés.

Il est préférable d'éviter les constructions qui viendraient au dessus de la ligne de paysage existante (maison à deux niveaux, bâtiments agricoles de type silo, château d'eau, éolienne...). Les projets éoliens ne doivent pas se trouver dans l'axe majeur du château à moins de nuire irrémédiablement à son caractère. Les constructions nouvelles devront respecter le style existant : maisons parallélépipédiques (pas de V, W, X, Y ou Z). Il faut préserver l'architecture traditionnelle normande en restant dans des volumes plus simples soit en rectangle, soit en U, T ou L. Les toitures seront à minima à 45° pour de l'ardoise ou de la tuile plate de teinte brun vieilli à 20u/m². Les pignons seront droits (pas de croupe ou à 65°). Les constructions seront Rez-de-Chaussée plus combles (mais pas R+1+C ni R+0,5+C). Les constructions en brique et colombage sont à préserver et à développer. Les enduits ne seront ni blanc, ni gris, ni noir mais plutôt dans les beiges (clair ou foncé) et ocre léger (mais pas toulousain). Des modénatures seront réalisées en soubassement mais aussi autour des baies (portes et fenêtres) de manière privilégiée en brique ou en grison. Les portails et murs seront en adéquation avec l'environnement proche. Les rives de toiture seront débordantes de 20 cm. La bichromie architecturale des façades devra être recherchée.

Pour le reste du périmètre de 500m

Les avis seront cohérents avec ceux émis ces dernières années, à savoir : pas de maisons à volume compliqué (type V, W, Y, ou Z), pentes à 45° pour les volumes principaux, ardoise ou tuile plate de teinte brun vieilli, à 20u/m², avec un débord de toiture de 20cm, enduit de teinte beige clair avec modénatures (au choix : chaînages, encadrement de fenêtres, soubassement, colombage...). *Voir les autres fiches.



L'église de Courteilles



Les anciens fossés royaux de l'Avre



Les champs et les bois alentours



Le bâti rural avoisinant

